



Régime spéciaux de retraites : les inégalités sont ailleurs.

Une fois de plus, le gouvernement et les directions d'entreprises tentent d'imposer une régression sociale aux salariés des entreprises bénéficiant des régimes spéciaux de retraites, et non de négocier dans un objectif de progrès social. Quelles sont les justifications pour remettre en cause les clauses de nos contrats de travail ?

- Une crise du régime des retraites ? Les régimes spéciaux représentent moins de 5% des retraités, ils ne peuvent donc mettre en péril le régime général.
- Une incapacité des entreprises à financer les retraites ? Elles n'ont jamais été aussi riches, et n'ont jamais été autant exonérées de cotisations.
- Les régimes spéciaux à la charge des salariés du privé ? Certains régimes spéciaux sont bénéficiaires et reversent au régime général ; d'autres sont certes déficitaires mais uniquement du fait de l'effondrement de l'emploi.
- Une injustice criante, une « indignité » ? L'indignité n'est-elle pas plutôt d'accorder 14 milliards d'allègement fiscaux au profit des plus riches, ou de dépénaliser les délits financiers ? Et de proposer un système de retraite avec des pensions de base de plus en plus faibles, compensées par des retraites complémentaires... pour ceux qui le peuvent uniquement. C'est-à-dire de remplacer progressivement un système par répartition solidaire par un système par capitalisation au profit des plus riches.

Pourquoi donc un tel acharnement ?

- Parce que les régimes spéciaux représentent un modèle social avancé, basé sur un système par répartition et sur la solidarité intergénérationnelle, avec une part importante de salaire différé. Les régimes spéciaux versent des cotisations plus élevées pour favoriser des retraites « dignes ».
- Parce que l'occasion est trop belle de stigmatiser certains salariés comme des privilégiés, sans traiter les questions de fond, et ainsi de diviser pour ensuite mieux s'attaquer au régime général.

Les salariés des entreprises bénéficiant des régimes spéciaux ne veulent pas défendre leur système au dépend des autres salariés, mais pour qu'il puisse s'étendre à tous.

D'autres choix sont possibles, en particulier une augmentation des cotisations sociales patronales et de la part du Produit Intérieur Brut consacré aux retraites, comme cela s'est fait par le passé.

SUD-Rail, SUD Énergie et SUD RATP, avec l'union syndicale Solidaires, prendront toute leur part dans l'organisation d'une mobilisation interprofessionnelle et unitaire, pour défendre un système réellement plus juste et plus digne pour tous les salariés. C'est-à-dire un système par répartition assurant pour tous au minimum une retraite complète après 37,5 annuités, un taux de remplacement d'au moins 75% et l'indexation des pensions sur les salaires.